

# CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN

## MATCH RACING 2012

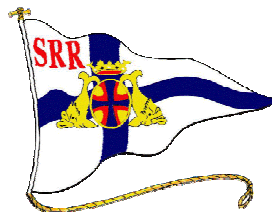
*Sélective pour la finale de bassin Atlantique*

*La Rochelle Round Robin N°3*

### AVIS DE COURSE

***Dates: 28 janvier au 29 janvier 2012***

*(Date limite d'inscription : 21 janvier 2012)*



***Société des Régates Rochelaises***

## **1 ORGANISATEUR**

L'autorité organisatrice (AO) sera la Société des Régates Rochelaises (SRR) en accord avec la Fédération Française de Voile – Département Habitable et la Commission Nationale Match Racing.

Société des Régates Rochelaises Avenue de la Capitainerie 17000 La Rochelle – Tél. : 05 46 44 62 44 - Fax : 05 46 34 11 12 et mail : info@srr-sailing.com

## **2 LIEU ET DATE**

L'épreuve « **Sélective du bassin Atlantique RR3** » aura lieu à La Rochelle, Port de Plaisance des Minimes du samedi 28 au dimanche 29 janvier 2012.

## **3 GRADE DE L'ÉPREUVE**

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à l'ISAF. Ce grade peut être modifié par les membres du sous-comité « Match Race Rankings » de l'ISAF. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être régradé.

## **4 PROGRAMME PREVISIONNEL**

Ouverture du secrétariat de course à partir du **samedi 28 janvier à 9h00, situé à la SRR.**

*Possibilité d'entraînement le vendredi 27 janvier 2012. Entraînement ouvert et libre sur demande individuelle en contactant :* ☎ 05 46 44 62 44 - Fax: 05 46 34 11 12 mail : info@srr-sailing.com

- Samedi 28 janvier 2012 (PM 8H12)
  - Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC 9H00
  - Briefing à la SRR 9H30
  - **Premier signal d'attention le samedi 11H00**
  - Buffet équipages et débriefing à suivre après retour à terre à la SRR
- Dimanche 29 janvier 2012 (PM 8H45)
  - Briefing à la SRR 9H00
  - **Premier signal d'attention le dimanche 10H00**
  - L'heure limite pour le dernier signal d'attention est fixée à **16h00**
  - Débriefing et remise des prix à suivre après l'arrivée de la dernière course à la SRR

## **5 CONDITIONS D'ADMISSION**

- a) **10** barreaux seront invités. Seuls les barreaux invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve. Les inscriptions des barreaux des ligues de Bretagne Sud, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes seront prioritaires, dans le cas où il y a plus de demandes que de places. Il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- b) Le barreur invité devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger.
- c) Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, par courriel **avant l'épreuve.**
- d) Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions d'admissibilité de la règle ISAF 19.2.
- e) Les concurrents devront avoir un identifiant "Sailor ID" site l'ISAF : [www.sailing.org/isafsailor](http://www.sailing.org/isafsailor)
- f) Les barreaux devront communiquer leur identifiant ISAF à l'AO au moment de l'inscription.

## **6 INSCRIPTIONS ADMISSION**

### **6.1 Formalités d'inscription et pièces à présenter :**

- a) L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, pesé son équipe et payé les cautions de dommage. Tout paiement pourra être fait par chèque ou en espèces.
- b) La licence F.F.Voile 2012 de chaque équipier visée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique à la voile en compétition établi dans l'année en cours). La licence pourra être prise sur place. Une autorisation parentale pour les mineurs.

## 6.2 Montant d'inscription :

- a) Les frais d'inscription pour l'épreuve de **260 €** non remboursables, par chèque ou en espèces à l'ordre de la Société des Régates Rochelaises doivent être réglés avant le 21 janvier à 9h15 dernière limite.

## 6.3 Caution des dommages

- a) Un dépôt initial de **500 € caution à l'ordre de la SRR** devra être payé à l'inscription, sauf si augmenté par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre la compétition.

## 7 REGLES

- a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, et incluant l'annexe C.
- b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront durant la régates et l'entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

## 8 BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve se court sur des « BENETEAU 25 ».
- b) Les bateaux seront fournis avec 2 GV, 1 Solent et 1 spinnaker symétrique.
- c) Les bateaux seront attribués selon la grille de départ.
- d) Les éventuels dommages ou perte sur ce matériel seront facturés aux concurrents. Aucune réclamation relative au matériel ne sera admise.

## 9 EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

- a) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de **quatre (4)** personnes pour les équipages masculins ou mixtes. Pour les équipages féminins ou équipage inférieur à 20 ans, le nombre de personnes à bord est composé de quatre (4) ou de **cinq (5)** membres. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- b) Le poids total maximum de l'équipage, mesuré avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de **350 kg**.
- c) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

## 10 FORMAT DE L'EPREUVE

- a) Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement de l'ISAF établi 30 jours avant l'épreuve.  
L'épreuve est constituée des phases suivantes : Le classement selon l'annexe C des RCV 2009/2012 s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin, ½ finale et finale. L'organisation se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.
- b) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 11 PARCOURS

Le parcours est du type Match Racing (2 près – 2 vent arrière) situé devant le port de plaisance des Minimes.

## 12 PUBLICITE

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la règle 20.3.2 du règlement ISAF s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- b) Les concurrents seront permis d'afficher de la publicité à terre sur le lieu de la course, mais après avoir demandé l'autorisation auprès de l'Autorité Organisatrice.
- c) Les concurrents n'auront pas le droit de protester pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

### **13 PRIX :**

- Aucun prix pour cette compétition

### **14 MEDIA, IMAGES ET SON :**

- L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

### **15 BATEAUX ENTRAINEURS**

- a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou donnant du matériel au bénéfice d'un compétiteur particulier aussi sur l'eau qu'à terre.
- b) Les organisateurs ne fourniront pas de mise à l'eau pour les bateaux entraîneurs.
- c) Toute gêne par un bateau entraîneur avec un bateau en course ou l'organisation de l'épreuve pouvant entraîner l'application d'une pénalité, sera appliquée à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

### **16 RESPONSABILITE**

Tous ceux qui participent à cette épreuve le font à leur propre risque. L'AO, associés et employés ne peuvent être tenus responsables de quelque perte, dommage, blessure ou inconvénient que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

### **17 INVITATIONS**

Seuls pourront participer les barreurs qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant avant le 21 janvier 2012 le formulaire joint.

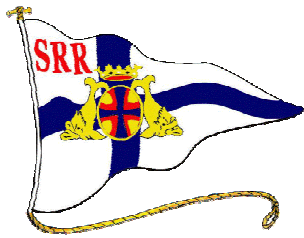
### **18 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les équipages sont invités à proposer un ou plusieurs équipiers à intégrer l'équipe d'arbitrage. La liste de ces accesseurs et arbitres sera annoncée avant de commencer l'épreuve.

Contacts :

Jean Claude BARRE SRR Tel: 05 46 44 62 44

Marc REINE FFV Mobile: 06 86 86 30 64 Mail : marc.reine@wanadoo.fr



CHAMPIONNAT FRANCE OPEN MATCH RACING  
SR ROCHELAISES

Du 28 janvier au 29 janvier 2012

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION RR N°3**

Nom du Club représenté..... Ligue : .....

**Coordonnées du responsable de bord (skipper)**

Nom / Prénom : .....@mail : .....

Adresse : .....

Tél mobile Skipper : ..... Tel responsable équipage : .....

Je m'engage à jouer la sélection pour le championnat de France Open Match race 2012 sur le bassin Atlantique

A : ..... Le : ..... Signature : .....

**COMPOSITION EQUIPAGE** (4 en masculine ou mixte et 5 en féminine)

	NOM	PRENOM	N° Licence	CLUB	POIDS	N° ISAF
SKIPPER						
EQUIPIER						
EQUIPIER						
EQUIPIER						
EQUIPIER (pour équipage féminin ou 20 ans et moins)						

Poids total maximum: 350 kg

Garantie de participation (**obligatoire à joindre dans ce dossier d'inscription**) : **260 Euros**

Caution Matériel : **500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription)

**Adresse retour inscription avant le 21 janvier 2012:**

SOCIETE DES REGATES ROCHELAISES MOLE CENTRAL DES MINIMES AVENUE DE LA CAPITAINERIE  
17000 LA ROCHELLE TEL (33) 05 46 44 62 44

Cadre réservé à l'organisation :

DATE D'INSCRIPTION (Vérifier le n°ISAF du Skipper)				
REGLEMENT	Chèques	Espèces	Carte Bancaire	Autres